

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2026 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 mars 2026 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 32 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20260301

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 29
Nombre de votants : 29
Nombre d'abstentions : 7
Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 22

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du 12 mars 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

11 DECEMBRE 2025

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :
Jeudi 11 décembre 2025, à 13 heures,
sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,
dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Étienne GHEERAERT, Thomas REVERDY

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, David EON, Oliwia KURTYKA, Stéphane MANCINI, Nicolas RUTY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Romane DUBOIS, Emmanuelle GIRARD, Romane GUEDON, Victor PRELY, Elise VIRICEL

Personnalités extérieures

Jacqueline MADRENNES

Personnalités qualifiées

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Christophe BEGUINET, Christine GOCHARD, Pascal MIOCHE, Laurent RUBALDO, Valérie THEROND,

Autres membres de droit

Vivien QUEMA, Jean-François FRASES, Pierre SEVEL

Invités

Oum-Ei-Kheir AKTOUF, Gaëlle CALVARY, Alice CAPLIER, Alexa CHEVALLET, Stéphanie CHOLLET, Céline DARIE, Mnacho ECHENIM, Geoffroy ENJOLRAS, Cécile GROS, Hervé GUIOL, Jean-François LAC, Anne-Marie LE CAPON, Emmanuel MAÎTRE, Eduardo MENDES, Jean-Rossel MILLET, Frédéric NOËL, Emmanuel PASTUREL, Stéphane PIGNARD, Bernard PINEAUX, Ioannis PARISSIS, Philippe PROTIN, Delphine RIU, Alain SCORDEL, Isabella ZIN-TOMASINO.

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Laurent DAVOUST, Laurent LEFEVRE

Personnalités extérieures

Jacques GOUDET

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Isabelle MARGAIN, Aimeric MOUGEOT, Emmanuelle PERRET, Serge PERUCCIO,

Membres de droit

Yassine LAKHNECH

Autres membres de droit

Lynda HATHAT

Invités

Gülgün ALPAN, Léa BALDET, Cédric DI TOFANO ORLANDO, Benoît GIROUD, Marie-Anne LE DAIN, Evelyne MAURET, Henri-Marc MICHAUD, Sophie PRIMA.

SOMMAIRE

1. Actualités & procès-verbal.....	5
a. Approbation procès-verbal séance du 23 octobre 2025 (<i>délibération</i>)	5
b. Actualités Grenoble INP – UGA (<i>information</i>)	5
2. Stratégie et gouvernance.....	7
a. Budget rectificatif n°2 2025 (présenté en CP) (<i>délibération</i>)	27
b. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation pour la rentrée 2026/2027 (présenté en CEVU et en CP) (<i>information</i>)	30
c. Budget initial 2026 (présenté en CP) (<i>délibération</i>).....	33
d. Projet de transformation de l'établissement (PTE) – Amélioration continue (<i>information</i>)	7
e. Politique achats responsables – Renouvellement et mise à jour (présenté en CP) (<i>délibération</i>)	9
f. Grandes orientations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2026/2031 (<i>délibération</i>)	10
g. Schéma Directeur pluriannuel de la vie étudiante 2026/2030 (présenté en CEVU) (<i>délibération</i>)	15
h. Plan de sobriété énergétique et bâtiminaire de l'Université Grenoble Alpes (<i>délibération</i>)	21
i. Plan biodiversité de l'Université Grenoble Alpes (<i>délibération</i>)	24
3. Formation, vie étudiante, recherche, valorisation	25
a. Dispositifs incitatifs RH pour l'innovation - API (Appui à l'innovation), CPI (Congé pour l'innovation) et DPI (Délégation pour l'innovation) (<i>présenté en CSA et en CS</i>) (<i>délibération</i>).....	36
b. Création de l'unité de service CAP@UGA (Centre d'accompagnement de la pédagogie) et de son centre de responsabilité budgétaire (<i>présenté en CEVU et en CSA</i>) (<i>délibération</i>).....	25
c. Recrutement 2026.....	26
Nombre de places aux concours d'entrée des écoles pour la rentrée 2026/2027 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	26
Plateforme mon master : nombre de places et validation des attendus ainsi que des critères pour l'année 2026/2027 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	26
d. Présentation de la nouvelle offre de formation de Grenoble INP – Ense3, UGA	26
Présentation de la nouvelle maquette (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	26
Changement du nom de la filière par apprentissage « Energie Electrique et Energétique » (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	26
e. Règlement des études du parcours e.PEPS de la mention de master génie industriel de Grenoble INP – Pagora, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	26
f. Ouverture du diplôme d'établissement diplôme préparatoire aux études en management - parcours convention internationale SISU (Shanghai International Studies University) de Grenoble IAE – INP, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	26

g. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : approbation du budget prévisionnel de la CVEC 2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
4. Affaires financières	27
a. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique - Mise à jour (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
b. Souscription d'abonnement au Pôle Utilités Services (PUS), filiale d'ENGIE pour la fourniture de fluides, d'air traité et de traitement des effluents (acides, fluorés et solvants collectés) pour le bâtiment BCAI à MINATEC (sous réserve) (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
c. Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
d. Achat de cartes cadeau (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	27
e. Remise gracieuse (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	27
5. Ressources humaines	37
a. Campagne emplois enseignants et enseignants-chercheurs 2026 (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>).....	37
6. Affaires réglementaires.....	38
b. Statuts S.mart Grenoble Alpes (AIP PRIMECA DS) – Mise à jour (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	38
c. Statuts Polytech Grenoble – INP, UGA – Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	38
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>).....	38
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (<i>tour de table</i>).....	39

La séance est ouverte à 13 heures.

Étienne GHEERAERT

Je vous souhaite la bienvenue. Madame la Présidente a un léger retard et elle nous a suggéré de commencer sans elle.

Trois pouvoirs nominatifs ont été adressés pour ce Conseil d'administration :

- Isabelle MARGUIN a donné pouvoir à Laurent RUBALDO ;
- Alexandre BARRE a donné pouvoir à Christophe BEGUINET ;
- Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Stéphane MANCINI ;
- Aimeric MOUGEOT a donné pouvoir à Patrick GUILLOU ;

Des pouvoirs restent à attribuer :

- Le pouvoir de Serge PERUCCIO est attribué à Valérie THEROND ;
- Le pouvoir de Laurent DAVOUST est attribué à Marie-Laurence CARON ;
- Le pouvoir d'Emmanuelle PERRET est attribué à Christine GOCHARD ;
- Le pouvoir de Jacques GOUDET est attribué à Jacqueline MADRENNES ;
- Le pouvoir de Yassine LAKHNECH est attribué à Étienne GHEERAERT.
- Le pouvoir de Jacques GOUDET est attribué à Jacqueline MADRENNES.

Je vous informe que le quorum, tel que requis par le règlement intérieur, est atteint.

La procédure dématérialisée de vote pour les délibérations simplifiées est désormais ouverte. Je vous remercie de bien vouloir voter avant ce soir afin que votre voix soit prise en compte.

I. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 23 octobre 2025 (délibération)

La délibération suivante est proposée au Conseil d'administration.

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP – UGA (information)

Vivien QUEMA

Nous avons le plaisir d'annoncer un financement à venir de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 1,5 million d'euros, suite à un appel à projet, destiné à financer des activités en lien avec la formation, la communication et l'innovation. Je profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour parvenir à soumettre ce projet ambitieux.

Grenoble INP - UGA prend, à travers moi, la présidence de l'Alliance d'Université Européenne (Unite!), qui a eu lieu en octobre dernier à Aalto, en Finlande. Une association de droit allemand a été constituée afin que les partenaires disposent d'une structure pérenne pour organiser le fonctionnement de l'alliance et éventuellement collecter des fonds.

Le réseau de partenaires industriels IN'Partners est désormais présidé par Nathalie Martinaud, Directrice de Réseau Entreprendre Isère.

Nous sommes en cours d'évaluation par l'HCERES. Un certain nombre de laboratoires ont d'ores et déjà été visités par des comités et l'établissement participe à chacune de ces visites. Sur les formations, un certain nombre de réunions ont été organisées et l'évaluation plus formelle, aura lieu au premier trimestre 2026.

Concernant les volets formation, évaluation et accréditation, différents dossiers ont été soumis à la commission. Je remercie les équipes pour le travail accompli, qui est absolument crucial pour l'établissement. Les prochaines étapes de cette accréditation auront lieu tout début janvier.

Victor PRELY, ici présent, a été élu vice-président étudiant (VPE) le 2 octobre dernier. Je le remercie pour son implication dans la vie institutionnelle de l'établissement.

Nous avons eu une très belle cérémonie pour les étudiants à statuts spéciaux (artistes, entrepreneurs...) qui s'est déroulée le 4 décembre 2025. Les cérémonies de remise des diplômes ont presque toutes eu lieu. Les échos que j'ai eus étaient extrêmement positifs.

Je mentionne également le projet IngéPLUS, projet d'accession sociale, qui a donné lieu à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le campus Saint-Denis d'Annonay en Ardèche.

Un projet associatif d'étudiants a participé à iGEM, une compétition internationale de machines génétiquement modifiées, et a proposé un projet de rupture contre le cancer du pancréas qui a obtenu la médaille d'argent lors de ce concours.

La neuvième édition de CISO a été organisée à Valence. Il s'agit d'un événement international dont la déclinaison européenne est organisée depuis plusieurs années par la communauté valentinoise. C'est un élément de visibilité qui est extrêmement appréciable et apprécié pour l'établissement.

Un laboratoire commun a été signé entre Fedrigoni et le LGP2 en juillet dernier. L'ADN de Grenoble INP - UGA est son ancrage et son lien avec le secteur socio-économique. Ces laboratoires en sont l'illustration.

La chaire « Électronique Durable » a été lancée en septembre et la chaire « RegenLab » en novembre 2025. L'ambition de cette chaire est de rendre la soutenabilité forte et les modèles à visée régénérative opérationnels et diffusables à grande échelle auprès des entreprises, comme des territoires.

Le Noël des personnels s'est enfin tenu cette semaine et la semaine précédente.

II. Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil d'administration

Sujet repoussé à une prochaine séance par manque de candidatures.

III. Stratégie et gouvernance

d. Projet de transformation de l'établissement (PTE) – Amélioration continue (information)

Christine GOCHARD entre en séance à 13h26.

Vivien QUEMA

Des discussions sont en cours à ce sujet au sein du Directoire. À ce jour, aucune décision n'est définitivement arrêtée : nous sommes en train de dessiner les contours, les ambitions, la structure du projet et nous y travaillons tous activement.

Comme vous le savez, un projet de plan de transformation (PTA) a été initié en janvier 2025. Il a permis d'engager une dynamique d'amélioration continue, mais ce projet n'aborde pas aujourd'hui la dimension structurelle et organisationnelle de l'établissement. Par ailleurs, nous rencontrons certaines difficultés dans la mise en œuvre des mesures du plan de retour à l'équilibre concernant la réduction des postes administratifs et techniques. Nous n'avons pas atteint la cible en 2025, car nous renouvelons souvent les postes, suite à un nombre de départs bien supérieur à la cible (plus de 70). Les arbitrages ont été complexes et systématiquement proposés au Directoire. Ce fut un travail collectif. Il a été constaté que l'absence de cible par fonction ou par structure, ainsi que la méthode employée, pouvaient engendrer une certaine forme de désorganisation ou créer des tensions au sein des composantes touchées par ces réductions.

Nous proposons donc de faire évoluer le plan de transformation dans ses finalités, son organisation et son fonctionnement, c'est-à-dire poursuivre et maintenir la dynamique engagée sur le périmètre de l'amélioration continue et l'intégrer de façon durable dans le fonctionnement de l'établissement et entamer en parallèle une transformation structurelle de l'établissement. En termes d'objectifs, il s'agit de redonner du sens aux missions des agents et disposer d'une organisation agile pour dimensionner au plus juste nos ressources sur les fonctions support aux activités. Concrètement, il faut recentrer la démarche du PTA sur la collecte et le traitement des dysfonctionnements et des irritants, et donc sortir du mode « projet » pour intégrer cette démarche d'amélioration continue de façon durable dans le fonctionnement du quotidien de l'établissement.

Pour ce faire, nous proposons de confier aux réseaux métiers l'identification des actions d'amélioration à réaliser, aux directeurs métier le suivi et la bonne exécution des actions métier, au collectif managérial le suivi global du dispositif et au Conseil d'administration le pilotage politique du dispositif (objectifs à atteindre).

Concernant le deuxième point, la transformation structurelle de l'établissement, il s'agit d'assurer d'une part nos engagements de réduction des objectifs, et plus globalement d'ajuster le volume de nos emplois, et d'autre part de revoir nos processus et notre organisation pour répondre aux enjeux actuels et à venir.

Comment y parvenir ? La solution consiste à confier au Directoire l'élaboration des choix stratégiques pour l'établissement, métier par métier, et aux réseaux métiers les tâches suivantes : proposer une solution pour prendre en charge les missions laissées vacantes suite à la suppression d'un poste IATS, en passant d'un raisonnement en silo à un raisonnement par fonction avec un principe de solidarité, revoir les processus du métier et proposer un nouveau mode d'organisation, où les réseaux élaborent des processus cibles et de nouveaux modèles, et déterminer un plan de formation pour les agents.

Ces réseaux métiers doivent s'assurer d'un sponsor politique fort, relais auprès du Directoire et des solutions proposées, d'une représentation exhaustive de l'ensemble des composantes, d'une légitimité métier forte. Ils se substituent au groupe de travail sur les postes IATS. La participation à ces réseaux métiers est obligatoire. Leur composition est encore en discussion, mais elle devrait regrouper : le directeur du service métier, les directeurs administratifs des composantes ou responsables métiers, le ou la vice-présidente du métier, un ou une directrice de composante avec une rotation régulière tous les deux ans, un copilote administratif, un représentant des RH au sein de chaque réseau métier et une ressource support.

L'objectif est d'être le plus pertinent possible, en laissant aux acteurs compétents le soin d'instruire les propositions les plus adéquates.

Emmanuelle GIRARD

Qu'appellez-vous un « sponsor politique fort » ?

Vivien QUEMA

D'un côté, il y a les personnels élus et de l'autre, les personnels de l'administration et les personnels techniques. Il serait indécent de faire reposer des décisions politiques et stratégiques parfois difficiles aux personnels non politiques. L'instruction doit être faite par les experts, mais sous un pilotage politique. Lorsque les périmètres ne sont pas respectés, cela crée toujours des problèmes.

Victor PRELY

Ces décisions seront prises et suivies en Directoire, mais quel sera le niveau d'information du Conseil d'administration ?

Vivien QUEMA

Beaucoup d'instances seront impliquées et le CA sera informé régulièrement, car il est quand même le grand pilote politique de l'établissement.

Stéphane MANCINI

Ce projet devrait potentiellement modifier les structures et les différents services. Le Comité social d'administration est nécessairement consulté pour toute modification de l'organisation du travail. Cette présentation est-elle prévue au CSA ?

Vivien QUEMA

Non, parce qu'il n'y a pour l'instant rien à présenter au CSA. Seront présentées aux CSA les propositions de modification structurelle, s'il y en a. Tout sera fait dans le respect des instances.

Stéphane MANCINI

S'agit-il d'une simple information ? N'y a-t-il pas de dialogue social ?

Vivien QUEMA

Bien sûr, il y aura un dialogue. Ce point sera présenté pour échange.

Emmanuelle GIRARD

La décision sera quand même prise par le Directoire et il n'y aura que des échanges au CSA.

Vivien QUEMA

La décision de lancer le projet sera prise par le Directoire. Ensuite, le projet suivra tout ce qu'il doit suivre en termes de fonctionnement institutionnel. Nous faisons en sorte de suivre scrupuleusement ce que le Code de l'éducation exige.

e. Politique achats responsables – Renouvellement et mise à jour (présenté en CP) (délibération)**Jean-Rossel MILLET**

Une politique achats responsables avait été votée en 2023 et arrivera à échéance au 31 décembre 2025. Un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est en cours d'élaboration dans le cadre du plan de transformation écologique de l'UGA, en tant que grand établissement. Ce schéma vise à définir la politique d'achats durables pour l'ensemble des composantes académiques de l'Université Grenoble Alpes. Il comportera des objectifs et des indicateurs assez similaires à ceux de la politique d'achats actuelle qui portait déjà ses fruits.

En effet, si je reprends le premier indicateur qui était le pourcentage de marchés notifiés sur l'année intégrant au moins une considération environnementale, le résultat est aujourd'hui de 82 %, alors que la cible était fixée à 70 %. Sur le deuxième indicateur, le pourcentage de marchés notifiés sur l'année intégrant au moins une considération sociale, nous avons mis la barre à 30 % et avons atteint les 34 %. Par ailleurs, une de nos politiques d'achat responsable a été citée par la Métro en termes d'intégration, ce dont nous pouvons être fiers.

Dans l'attente de l'adoption du SPASER, Grenoble INP – UGA souhaite poursuivre ses engagements avec le renouvellement de sa politique d'achats responsables, qui apporte quelques améliorations, et notamment le fait de vérifier que les personnes avec qui nous travaillons respectent les engagements pris au moment des marchés publics.

Un travail sur les indicateurs est en cours dans le cadre du SPASER afin d'assurer justement un meilleur suivi.

Patrick GUILLOU

Comment cette liste d'indicateurs est-elle décidée ? Ne serait-il pas intéressant qu'au CA, nous ayons une discussion sur la liste des indicateurs que nous aurions envie de promouvoir ?

Jean-Rossel MILLET

Je ne me souviens plus si ces indicateurs avaient été présentés au CA en 2023.

Isabella ZIN TOMASINO

Ils avaient été définis dans le plan stratégique de l'établissement en CA. Cela peut valoir le coup de les rediscuter.

Patrick GUILLOU

Nous pourrions rajouter un indicateur qui dirait que nous ne travaillons pas avec des sociétés qui ne répondent pas à nos engagements.

Isabella ZIN TOMASINO

Dans le cadre des marchés publics, certaines actions nous sont interdites. Nous pouvons valoriser certaines catégories de produits ou services, mais nous ne pouvons pas interdire un certain nombre de catégories.

« Le Conseil d'administration approuve le renouvellement et la mise à jour de la politique achats responsables. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Isabelle ZIN TOMASINO

Je me permets de remercier la DAFA et notamment Marjorie, qui est en charge de ce dossier. Quand nous avons fixé les objectifs en 2023 sur ces marchés-là, nous avons eu pas mal de remarques sur le fait que le gap à dépasser par rapport à l'état initial était trop important. Aujourd'hui, nous voyons que nous avons atteint nos objectifs, ce qui donne envie de continuer et de se donner des objectifs ambitieux dans ce domaine parce qu'ils sont atteignables.

f. Grandes orientations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2026/2031 (délibération)**Jean-Rossel MILLET**

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) est un document obligatoire. Son objectif est de permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale du parc, conformément à la circulaire du Premier ministre du 16 septembre 2016. Le schéma présenté couvre la période 2026/2031.

Les SPSI ont pour objectif de développer une connaissance et une vision stratégique du patrimoine occupé par les opérateurs afin d'identifier des leviers

permettant d'atteindre les critères de performance immobilière, selon les axes stratégiques de la Politique Immobilière de l'État (PIE).

L'enjeu du SPSI a été réaffirmé par l'instruction du 15 juin 2023, qui conditionne les financements interministériels à plusieurs facteurs : la qualité des données présentes dans le référentiel technique, en termes de complétude et d'actualisation, et l'existence d'un SPSI validé. En résumé, sans SPSI validé, il n'y a pas de financement.

Le document repose sur une trame rédactionnelle imposée, qui couvre le bâti, les finances, les ressources humaines et d'autres aspects.

Concernant le bilan du précédent SPSI, plusieurs actions ont été menées :

- nous avons poursuivi l'objectif de libération des bâtiments dont l'établissement n'a plus l'usage. Ces actions de libération et de démolition d'emprises de bâtiments devenus inutiles à l'exercice de nos missions ont permis de soustraire un total de plus de 27 000 m² SHON sur la période écoulée ;
- nous avons poursuivi deux opérations portées par Grenoble INP dans le cadre du CPER XIV : « EcoMarch » (Éco-Conception des Matériaux Architecturés) et « A2I » (les Ateliers Intelligents de l'Industrie) ;
- nous avons également poursuivi les deux volets du Projet Immobilier Ensimag (PIE) : « PILSI Formation » et « SD Ensimag », qui concernent la rénovation et la reconversion de bâtiments existants ;
- nous avons amorcé la requalification énergétique des bâtiments les plus anciens sur lesquels Grenoble INP - UGA assume les charges et obligations du propriétaire. Cela inclut quatre opérations de rénovation énergétique menées dans le cadre de l'AAP Plan de Relance pour environ 9,2 millions d'euros, dont le basculement vers le chauffage urbain de l'ensemble de nos bâtiments sur le campus EST, et pour le site de Valence, la rénovation d'équipements de CVC du bâtiment « ESISAR 1 », incluant la dissipation thermique en « free cooling », pour un montant de 460 000 euros sur fonds propres ;
- nous avons continué à fédérer les communautés scientifiques présentes au sein de Grenoble INP – UGA ;
- nous avons supervisé les actions que le Centre Technique du Papier a engagées sur les bâtiments désormais mis à sa disposition ;
- nous avons intégré le parc bâti de Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble – INP, UGA au sein du futur « Grenoble INP, Institut d'Ingénierie et de Management ».

Nous avons accompli tout cela et bien plus encore, notamment en prenant en charge, en février 2020, les conséquences de l'incendie criminel subi par le bâtiment Eiffel (Bergès I).

Passons aux grandes orientations du plan SPSI 2026-2031.

S'agissant de la définition et l'expression des besoins immobiliers, deux actions à venir, qui commandent l'évolution des surfaces exploitées, nécessitent d'être détaillées :

- d'une part, il s'agit de la poursuite de l'optimisation des surfaces exploitées. L'enjeu de réduction des mètres carrés exploités par Grenoble INP – UGA figure dans le Contrat de Retour à l'Équilibre budgétaire présenté le 22 juillet 2024 au recteur délégué à l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus précisément, une cible de réduction d'environ 1,3 million d'euros sur les coûts de fonctionnement immobilier est mentionnée dans ce contrat ;
- d'autre part, il s'agit de la prise en charge à venir du parc bâti de l'École Pagora, suite à la fin du bail emphytéotique.

Concernant la stratégie patrimoniale, trois implantations sont actuellement identifiées comme pouvant être quittées ou devant faire l'objet d'une valorisation : le bâtiment ESCAPE sur le campus OUEST, le bâtiment Ampère E sur le campus EST, et l'aile Belledonne du bâtiment ENSIMAG D sur ce même campus. Les autres axes sont la rénovation énergétique du site Viallet dans le cadre du CPER XV « LivingLab@Viallet », l'intégration du parc bâti de l'École Pagora et la préparation des jalons d'un futur CPER XVI. Nous devons poursuivre la rénovation énergétique et environnementale du parc bâti. L'utilisation des reliquats du Plan Campus grenoblois et des recettes générées chaque année par sa dotation non consommable pourrait permettre d'initier un tel plan, à condition que les tutelles en valident le principe.

Enfin, après la période du Contrat de Retour à l'Équilibre, nous pourrions reprendre certains investissements sur fonds propres.

En synthèse, huit objectifs sont listés ci-dessous, précédés d'un objectif principal : contribuer au rétablissement de la situation financière de Grenoble INP – UGA.

Objectif n° 1 : Continuer à se séparer des biens immobiliers dont Grenoble INP – UGA n'a plus l'usage, c'est-à-dire poursuivre la rationalisation des mètres carrés exploités.

Objectif n° 2 : Engager l'établissement dans une démarche d'optimisation et de densification des surfaces occupées.

Objectif n° 3 : Accentuer les actions de valorisation d'une partie des biens conservés.

Objectif n° 4 : Favoriser les montages techniques et les contractualisations qui garantissent un retour sur investissement, et apporter la preuve de l'efficacité économique de l'euro investi.

Objectif n° 5 : Poursuivre la rénovation énergétique et environnementale du parc bâti conservé.

Objectif n° 6 : Orienter l'action à venir en faveur de l'exploitation, de la maintenance et de la préservation du bâti.

Objectif n° 7 : Contribuer aux enjeux d'inclusion, d'égalité femmes-hommes et de respect de la diversité.

Objectif n° 8 : Poursuivre et renforcer le dialogue bâtiminaire avec l'ensemble de nos partenaires, dans le cadre de l'université de site UGA.

Ce schéma va maintenant entrer dans un processus de validation de cinq mois. Il devra être voté en Conseil d'administration à l'issue de ce dispositif.

Patrick GUILLOU

Une chose me fait peur : cette histoire de densification. Nous supprimons des bâtiments dont nous n'avons plus l'usage, mais est-ce qu'il n'y aura pas aussi des personnels qui vont se retrouver à déménager, à changer de conditions de travail ? Il ne faut pas que cette démarche se traduise par une dégradation des conditions de travail.

Jean-Rossel MILLET

Ces bâtiments sont aujourd'hui libres de toute activité.

Vivien QUEMA

La densification est une exigence imposée à tous les opérateurs de l'État. Un établissement comme le nôtre a de grandes responsabilités, sociales et environnementales, et se doit d'être le plus exemplaire possible. Une utilisation plus rationnelle des bâtiments ne signifie pas une moins bonne qualité des conditions de travail. Il s'agit de rationaliser en prenant en compte l'humain. Nous avons une exigence de mieux occuper nos locaux, mais nous avons aussi l'exigence de faire en sorte que cette nouvelle occupation soit la plus pertinente possible sur le plan des usages, sur le plan du travail. Moins nous disposerons de superficie immobilière, plus nous serons en capacité d'avoir des superficies immobilières de qualité.

Nous veillerons à cette double exigence. Je remercie la direction du patrimoine, Jean-Rossel MILLET et ses équipes, pour le travail titanesque accompli. Nous sommes un établissement qui est particulièrement crédible sur le plan du patrimoine auprès de ces tutelles. Nous le devons à la qualité du travail qui est produit lorsque nous rédigeons ce genre de document. Il est important pour l'établissement de disposer de tels outils. Nous en sommes au troisième SPSI, or un grand nombre d'établissements n'en est pas à ce stade. Nous sommes de bons élèves sur le sujet.

Nicolas RUTY

Lorsque nous nous libérons de 27 000 m² de bâtiments, quel est le gain financier pour l'établissement ? La nouvelle circulaire Borne fait passer d'un ratio de 20 m² de surface utile brut à 16 m², mais qu'est-ce qui est compté là-dedans ?

Vivien QUEMA

Il est question de l'occupation des bureaux, soit une partie de l'établissement.

Nicolas RUTY

Où en sommes-nous actuellement ?

Jean-Rossel MILLET

Ce sujet suscite beaucoup de réactions. La circulaire Borne est la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État. Est-ce que les bâtiments d'enseignement, de recherche, de valorisation de la recherche sont des immeubles tertiaires de l'État ? La réponse est non. Est-ce que dans le parc bâti que nous

exploitons, nous avons des ailes de bâtiments uniquement à vocation tertiaire ? La réponse est oui. C'est sur ce point que l'État nous interroge.

Quelles sont les conséquences de ce chiffre de 16 m² ? Il n'en a aucune, sauf en cas de projet de rénovation.

Vivien QUEMA

Concrètement, à combien de mètres carrés en sommes-nous ?

Jean-Rossel MILLET

Ils varient fortement d'un bâtiment à l'autre.

Vivien QUEMA

Nous ne sommes pas propriétaires de l'immobilier, nous sommes les affectataires des bâtiments, ce qui signifie que nous ne pouvons ni les vendre ni nous en débarrasser. Lorsque nous « libérons » un bâtiment, plusieurs cas de figure sont possibles : le louer pour couvrir les coûts de fonctionnement, le mettre en mode « hors-gel », ou cesser complètement de l'exploiter. Le bilan financier varie considérablement selon l'option choisie, mais pour donner un ordre de grandeur, le coût de fonctionnement moyen de notre patrimoine avoisine les 44 euros par mètre carré, bien que ce chiffre masque de fortes disparités entre les bâtiments modernes et ceux datant de 1968.

Jean-Rossel MILLET

Il est plutôt de 59 euros hors taxes.

Vivien QUEMA

Ce coût, rapporté à nos 200 000 mètres carrés, explique un budget de fonctionnement du patrimoine de neuf à dix millions d'euros.

Je souhaite aborder le sujet de la dévolution du patrimoine. Les opérateurs de l'État peuvent demander à devenir propriétaires de leur immobilier, selon des conditions qui évoluent avec le temps. Être propriétaire peut être stratégiquement intéressant, car cela offre une liberté et une autonomie appréciables, mais il faut en mesurer les avantages et les inconvénients.

Si un jour nous devons demander la dévolution, il faudrait démontrer que nous sommes à la hauteur de cette responsabilité.

Christine GOCHARD

Avant de procéder au vote, je prends acte d'un pouvoir supplémentaire : Aimeric MOUGEOT donne son pouvoir à Patrick GUILLOU.

« Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2026/2031 de Grenoble INP - UGA est présenté au Conseil d'administration en amont de son

processus de validation par le ministère de tutelle, par le préfet de région et par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Les membres du conseil d'administration approuvent les orientations de la politique immobilière de Grenoble INP - UGA proposées par ce SPSI. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

g. Schéma Directeur pluriannuel de la vie étudiante 2026/2030 (présenté en CEVU) (délibération)

Une intervenante

La qualité de la vie étudiante est un enjeu majeur pour l'Université Grenoble Alpes et pour le Crous Grenoble Alpes, car elle contribue aux réussites plurielles des étudiants : non seulement la réussite académique, mais aussi l'autonomie, l'épanouissement personnel, citoyen ou social. Elle participe à la construction d'un sentiment d'appartenance à l'UGA et constitue un facteur d'attractivité et de rayonnement.

Pour le CROUS Grenoble Alpes, elle constitue sa mission principale en application de la loi du 16 avril 1955, qui est de « favoriser et améliorer les conditions de vie des étudiants pour garantir les meilleures chances de réussite universitaire ».

La vie étudiante concerne tous les domaines de « l'expérience étudiante » qui ne sont pas directement liés à la formation elle-même. Son périmètre englobe les activités physiques et sportives, les activités artistiques et culturelles, la prévention et l'éducation à la santé, la prise en compte du handicap, la vie associative, l'organisation d'événements par et pour les étudiants, l'engagement institutionnel, l'alimentation et l'accompagnement social.

Ce périmètre inclut à la fois l'accès à des activités et des services, mais aussi l'expérience étudiante dans sa globalité.

Il s'agit du troisième Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) de l'UGA et du Crous Grenoble Alpes. L'objectif est donc de pérenniser les actions qui fonctionnent, de mieux les coordonner pour qu'elles répondent au mieux aux besoins des étudiants, d'améliorer la communication pour renforcer la connaissance des dispositifs existants par toute la communauté universitaire, et enfin d'amplifier et d'adapter notre politique aux enjeux actuels :

- accompagner les étudiants dans leur diversité, pour favoriser leur intégration à l'université et leur réussite ;
- répondre à l'émergence, depuis le dernier SDVE, des questions liées à la santé, et notamment à la santé mentale ;
- faire en sorte que les étudiants aient un meilleur accès à l'offre de services, sur les différents campus où ils étudient ;
- faire de l'université un lieu de sérénité et d'épanouissement.

Le travail mené a permis de définir cinq objectifs principaux :

- faciliter l'intégration à l'université pour favoriser la réussite de tous les publics ;
- faire des campus des lieux de vie dynamiques ;
- préserver et améliorer la santé, physique, mentale et sociale des étudiants et des doctorants ;
- renforcer l'engagement et la citoyenneté ;
- améliorer le pilotage de la vie étudiante et de campus.

Ce schéma est articulé avec les autres schémas directeurs existants à l'UGA, tels que le Schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH), le plan RSE, le Plan mobilités, le Plan d'action égalité hommes/femmes (PAE) et le schéma Sport. Il se veut synthétique, clair et agile, conçu à la fois comme une feuille de route et un outil de communication.

Son élaboration a suivi un processus de construction itératif et participatif. Le portage politique a été assuré par la Vice-Présidente en charge de la Vie Étudiante (VPVE) et la directrice générale du Crous. La réflexion et la concertation se sont déroulées au sein de la Commission de la Vie Étudiante (CVE) *ad hoc*, qui inclut des élus étudiants, des représentants des collectivités territoriales et du rectorat. Une vingtaine de rencontres ont eu lieu entre la VPVE, la Direction de la Vie Étudiante (DVE) et les différents acteurs de la vie étudiante, entre juin et octobre 2025. Une consultation intitulée « Je m'exprime/I speak up » a également été menée.

Dans le cadre de l'élaboration du SDVE 2026/2030, nous avons cherché à recenser les principaux besoins des étudiants de l'UGA *via* une enquête flash menée du 29 septembre au 15 octobre. Les questions étaient adaptées au profil des répondants, qu'ils soient primo-inscrits ou déjà étudiants à l'UGA :

- « À quels services souhaitez-vous avoir accès en priorité sur les campus ? »
- « Dans quels domaines estimez-vous que l'université ne répond pas assez à vos besoins ? »

Nous avons aussi ajouté une question ouverte : « Quelles sont vos idées d'amélioration ? »

La participation a été de 1 803 répondants, dont 42 % de primo-inscrits à l'UGA, 59 % en première année, 30 % en master ou cycle ingénieur, 9 % en doctorat et 14 % d'étudiants internationaux.

Ce schéma directeur a été présenté dans les différentes instances de l'UGA.

L'objectif 1 vise à faciliter l'intégration à l'université pour favoriser la réussite de tous les publics.

Il s'agit de contribuer aux réussites plurielles des étudiants, non seulement académiques, mais aussi en termes d'autonomie et d'épanouissement personnel, citoyen ou social. Nous voulons favoriser la réussite de tous les publics en nous adaptant à leur diversité et bâtir ensemble une université plus inclusive. Une action exemplaire est de rendre plus fluides les transitions entre le lycée et l'université, ainsi qu'entre les cycles.

L'objectif 2 est de faire des campus des lieux de vie dynamiques et accueillants.

L'enjeu est de créer du lien social, utile pendant et après les études, de favoriser l'épanouissement personnel, de faciliter la vie quotidienne des étudiants et des doctorants, et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UGA et au territoire.

L'objectif 3 consiste à préserver et améliorer la santé physique, mentale et sociale des étudiants et des doctorants.

Nous devons assurer l'accompagnement des étudiants les plus vulnérables, en lien avec le Crous Grenoble Alpes, et agir de façon graduée pour la santé et le bien-être des étudiants, de la prévention aux soins. Une action exemplaire est de lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences.

L'objectif 4 a pour but de renforcer l'engagement étudiant et la citoyenneté.

L'idée est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences extracurriculaires valorisables dans leur parcours, de contribuer à la transformation écologique et à la responsabilité sociétale, de conforter la culture citoyenne et de participer à la vie démocratique de l'établissement. Une action exemplaire est d'encourager les initiatives étudiantes.

Enfin, l'objectif 5 vise à améliorer le pilotage de la vie étudiante et de campus.

Il s'agit de mener une politique cohérente, coordonnée et adaptée aux besoins des étudiants et des doctorants. Une action exemplaire est de mieux coordonner la politique de vie étudiante et de campus.

Ce document est agile et sera amené à évoluer chaque année.

Pascal MIOCHE

Je me demande si intégrer des actions ciblant les lycées ne sont pas trop tardives. Ne pourrions-nous pas envisager des interventions de nos étudiants dès l'école élémentaire dans les quartiers prioritaires ? Cela permettrait de susciter des vocations et de donner de l'espoir aux plus jeunes, afin de retrouver plus tard parmi eux des ingénieurs, des managers et des entrepreneurs.

Jacqueline MADRENNES

Il est important d'ouvrir l'université au territoire. Elle ne peut être un espace confidentiel ou en autarcie. Comment envisager de prendre pied dans un territoire qui a beaucoup d'atouts sans être redondant ? Il faut mettre en commun les ressources. Nous travaillons beaucoup avec le CROUS, qui partage entièrement cette vision. Un travail est mené avec l'AFEV, avec des parcours de tutorat, d'accompagnement et de recueil de récits de familles. Il est important et valorisant pour les enfants de pouvoir s'identifier à ces parcours.

Les journées d'accueil sont un bon début, mais il faut approfondir ces liens. Enfin, je ressens une grande fierté chez les étudiants dont les familles ont participé à

l'histoire industrielle locale et qui intègrent à leur tour Grenoble INP - UGA. Ces passerelles sont fondamentales.

Christophe BEGUINET

En tant qu'ancien élève de Grenoble INP - UGA, je regrette que notre établissement ne bénéficie pas du même rayonnement et que le sentiment d'appartenance de nos anciens ne soit pas aussi fort que celui observé dans d'autres grandes écoles. Notre passé est remarquable et nous devrions collectivement éprouver une plus grande fierté. C'est une réflexion que nous devons mener.

Vivien QUEMA

Le changement de nom des écoles nous a quelque peu mis en difficulté sur ce point. Certains anciens ont le sentiment que leur école n'existe plus.

Élise VERICEL

Je m'interroge sur l'application concrète des objectifs de ce schéma directeur. En effet, nous observons une tendance croissante à la censure ou à l'interdiction d'événements étudiants sous prétexte qu'ils seraient trop politiques. Ces événements participent pourtant à l'information et au débat sur des sujets de société. Je me demande donc si les grandes lignes de ce plan auront un impact réel, car la direction prise actuellement semble contradictoire.

Une intervenante

Concernant les premières remarques, l'engagement étudiant dans la cité est fortement soutenu et valorisé à Grenoble INP - UGA et je rencontrerai prochainement les représentants de l'AFEV.

Nous travaillons également à renforcer les liens avec les associations d'étudiants. Quant à la censure, pourriez-vous me donner un exemple précis d'événement qui aurait été censuré ?

Élise VERICEL

Il y a eu plusieurs tentatives d'interdiction de la projection d'un court-métrage réalisé par des Palestiniens, qui a pourtant été sélectionné aux Oscars. Ces interdictions dans plusieurs écoles ont été justifiées par des motifs variables et jamais clairement explicités.

Alice CAPLIER

Le refus a été motivé par deux raisons précises et communiquées. Premièrement, face à un appel à projection diffusé très largement, les organisateurs n'ont pas pu estimer le nombre de participants, ce qui rendait impossible de garantir la sécurité de l'événement, une obligation pour nous. Deuxièmement, je n'ai jamais obtenu de réponse à ma question concernant la détention des droits de diffusion du film.

Vivien QUEMA

J'apporte mon entier soutien à ce que vient de dire Alice CAPLIER. Il s'agit de mesures de sécurité. Je réfute fermement l'affirmation selon laquelle les motifs n'ont pas été expliqués. Des écrits et des rencontres avec les étudiants ont eu lieu. Il est

inacceptable de propager dans une instance officielle des rumeurs de censure non expliquée. Notre établissement fonctionne selon des règles claires et justifie ses décisions.

Stéphane MANCINI

Plutôt que d'interdire, nous aurions pu accompagner les étudiants pour organiser l'événement correctement : proposer un système de billetterie pour gérer la jauge, prévoir un dispositif de sécurité, et les aider à clarifier la question des droits de diffusion selon qu'il s'agisse d'une projection à visée pédagogique ou commerciale. Accompagner les initiatives étudiantes est préférable à une interdiction pure et simple.

Vivien QUEMA

En l'occurrence, nous n'avons pas eu de réponse à nos questions. Nous ne pouvons pas non plus tout faire. Nous sommes dans l'enseignement supérieur et je ne donnerai probablement pas la même réponse si nous étions dans le secondaire ou le primaire.

Élise VERICEL

Nous pouvons aussi évoquer les délais de réponse. Nous savons que l'administration peut traîner, mais apporter une réponse la veille n'est pas correct.

Vivien QUEMA

L'administration appréciera la remarque.

Patrick GUILLOU

Tout comme les étudiants apprécieront la comparaison avec l'école primaire.

Vivien QUEMA

Je dis justement que nous laissons nos étudiants force de décision et d'autonomie, car nous ne voulons pas les infantiliser. C'est un message de respect.

Thomas REVERDY

Je souscris à la remarque précédente. Il est intéressant de se demander comment faciliter l'organisation de tels événements dans nos locaux. Les étudiants ont le droit de pouvoir débattre collectivement de ces sujets et de s'informer en dehors des heures de cours.

Oum-EI-Kheir AKTOUF

Grenoble INP - UGA met des moyens importants pour former les bureaux des associations à la gestion d'événements, *via* la Commission de Soutien aux Initiatives Étudiantes (CSIE) et le budget de la CVEC. Une procédure événementielle existe et fait partie de la formation des nouveaux bureaux. Dès lors, une demande bien formulée et respectant cette procédure n'a aucune raison d'être refusée, sauf en cas de défauts majeurs comme cela semble avoir été le cas ici.

Vivien QUEMA

Je propose qu'à l'avenir, nous fassions un bilan des dispositifs de soutien à la vie associative et étudiante à Grenoble INP - UGA. Une comparaison avec d'autres établissements d'enseignement supérieur montrerait que, bien que perfectibles, nos dispositifs sont très engagés. Une vie associative forte est une caractéristique de notre établissement, et nous y investissons beaucoup.

Alice CAPLIER

Je précise que la demande qui m'a été faite n'émanait d'aucune association étudiante de Phelma ou de Grenoble INP - UGA. Je ne me sens donc pas tenue d'accompagner une demande extérieure à nos structures.

Romane DUBOIS

Ayant été secrétaire d'une association étudiante, j'ai organisé de nombreuses projections et conférences. Il ne m'a jamais été demandé de quantifier précisément le nombre de participants, car cela est difficile à prévoir, ni de justifier des droits de diffusion pour les films projetés. Je découvre aujourd'hui ces exigences, ce qui m'étonne beaucoup.

Vivien QUEMA

Je note d'abord que vous avez pu organiser de nombreux événements, ce qui prouve l'absence de censure systématique.

Dans le cas présent, la promotion de l'événement sur des réseaux sociaux ouverts change la donne par rapport à un événement interne à une école, où le public est plus prévisible. Quand une invitation circule largement, nous ne sommes plus en capacité d'estimer l'affluence. Je profite de l'occasion pour remercier les services de l'établissement qui rendent ces manifestations possibles, notamment en finançant les agents de sécurité nécessaires hors des horaires d'ouverture.

« Le Conseil d'administration approuve le schéma directeur de la vie étudiante 2026/2030. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).

Patrick GUILLOU

Quand le schéma directeur affirme vouloir favoriser la citoyenneté et l'engagement, c'est une déclaration forte. Si nous constatons que la réalité est différente ou qu'il existe un flou sur les règles, cela pose problème.

Vivien QUEMA

Nous soutenons nos étudiants engagés, notamment *via* les statuts spéciaux et le financement de leurs projets. Je pense sincèrement que nous sommes un établissement engagé en faveur de la vie associative. Nous sommes perfectibles et nous reconnaissons nos erreurs, mais nous tenons à cet engagement.

Isabella ZIN TOMASINO

La charte de valorisation de l'engagement étudiant de Grenoble INP - UGA est un modèle du genre. Nous sommes précurseurs en la matière et n'avons pas à en rougir.

Patrick GUILLOU

Je ne dis pas que vous devez avoir honte, je souligne simplement une différence entre le discours et la concrétisation des actes.

Isabella ZIN TOMASINO

Nous pouvons vous présenter un bilan de tous les événements étudiants organisés pour objectiver le débat. Le taux de non-réalisation d'événements est, à mon avis, inférieur à 1 %, ce qui est un excellent résultat.

Patrick GUILLOU

Pour moi, les réponses apportées au problème soulevé ici ne sont pas satisfaisantes.

Isabella ZIN TOMASINO

Cela ne justifie pas de dire que nos déclarations sont fausses. Nous œuvrons fermement pour atteindre nos objectifs.

Marion DOHEN

Personne n'a dit que c'était faux. Mais le fait que de nombreux événements soient organisés ne justifie pas que certains autres ne le soient pas.

Vivien QUEMA

Je comprends que les vice-présidents qui travaillent à promouvoir et encadrer la vie étudiante puissent être touchés par des propos suggérant une contradiction entre leurs paroles et leurs actes. Il faut comprendre cette dimension humaine.

Isabella ZIN TOMASINO

Ce n'est pas une question de sentiment personnel, mais d'honnêteté intellectuelle. L'affirmation est objectivement fausse.

Stéphane MANCINI

Je demande la retranscription intégrale de cet échange.

h. Plan de sobriété énergétique et bâtementaire de l'Université Grenoble Alpes (délibération)**Étienne GHEERAERT**

Le secteur du bâtiment représente 53 % de notre empreinte carbone à Grenoble INP - UGA, ce qui justifie une attention particulière, au même titre que les achats. Le plan de sobriété énergétique et bâtementaire, développé avec l'UGA, s'articule autour de trois axes : mesures techniques, évolution des usages et organisation de l'établissement. La plupart des mesures techniques sont déjà intégrées dans notre SPSI.

Le plan fixe des objectifs communs à l'UGA pour 2030 : réduire la consommation d'électricité de 12 % et de chauffage de 31 %, pour une baisse globale des émissions de gaz à effet de serre de 45 % par rapport à 2022. Pour Grenoble INP - UGA, cela se traduit par un objectif de réduction de 35 % pour l'électricité et 24 % pour le chauffage, soit une baisse de 60 % de nos émissions. Ces objectifs seront atteints par un ensemble d'actions, dont certaines sont déjà en cours, comme notre semaine de sobriété en février, et d'autres sont nouvelles.

Antoine LE GRAND

La complexité réside dans l'obligation pour certains collègues de poser une semaine de congés en février. Pour accompagner ce plan, serait-il possible de communiquer davantage sur les gains réels en termes d'émissions ? Avoir des indicateurs clairs sur l'efficacité de cet effort aiderait à sa compréhension et à son acceptation.

Étienne GHEERAERT

Les économies réalisées sont significatives, c'est pourquoi nous maintenons cette mesure malgré les difficultés qu'elle engendre, notamment pour les laboratoires. C'est une bonne suggestion de communiquer sur ces résultats.

Vivien QUEMA

Il est important de donner du sens à cette démarche. Le dispositif est ajusté chaque année pour coller aux besoins de l'Établissement, et pour tenir compte des contraintes des personnels et des besoins des laboratoires.

Victor PRELY

Le SPSI mentionne que le poste en maîtrise d'ouvrage est vacant. Quand ce poste sera-t-il pourvu ? Il est crucial pour accompagner la politique de sobriété dans les bâtiments. Par ailleurs, les résultats de la semaine de sobriété ne semblent pas si probants. La baisse de consommation à Viallet en février n'est pas proportionnelle à celle observée sur l'ensemble du site de Grenoble INP - UGA. Cela interroge sur l'application de la mesure : est-ce que tout le monde joue le jeu et dispose des moyens pour le faire ?

Vivien QUEMA

Tout le monde joue le jeu, mais nous ne fermons pas les laboratoires en raison de la continuité de la recherche, qui implique des personnels de différentes tutelles. De plus, nous ne pouvons pas toujours isoler thermiquement les circuits de chauffage. Dans de nombreux bâtiments, c'est tout ou rien : si une activité de recherche doit être maintenue, l'ensemble du bâtiment reste chauffé.

Victor PRELY

Les activités de recherche ne sont donc pas interrompues pendant la semaine de la sobriété.

Vivien QUEMA

Nous ne pouvons pas imposer une semaine de pause à un doctorant qui finalise ses expériences pour une soutenance de thèse imminente.

Par ailleurs, l'impact de la baisse de chauffage varie aussi énormément d'un bâtiment à l'autre. Chauffer le bâtiment Viallet est très énergivore, tandis que le bâtiment GreEn-ER est beaucoup plus performant. Les gains ne peuvent donc pas être uniformes sur notre patrimoine de 200 000 m², qui est très hétérogène. Enfin, comme dans toutes les directions, nous avons des postes vacants à la direction du patrimoine.

Étienne GHEERAERT

La charge de travail en maîtrise d'ouvrage a diminué, car nous n'avons plus de projets de construction. Il faudrait discuter avec Jean-Rossel MILLET de la bande passante restante.

Victor PRELY

J'ai une autre remarque concernant la mobilité, dont la part dans le bilan carbone me paraît très faible. La mobilité étudiante, notamment pour les stages et échanges, est-elle bien prise en compte dans ce bilan ?

Étienne GHEERAERT

La mobilité des étudiants pour leurs projets est désormais prise en compte dans le bilan de Grenoble INP- UGA. L'impact principal reste celui des mobilités pendulaires domicile-travail.

Christophe BEGUINET

Je suis un peu surpris que nous ne nous préoccupions pas de consommer plus intelligemment. L'empreinte carbone d'un kilowattheure varie de 10 à 900 grammes de CO₂ selon le moment de la journée. Il serait pertinent de piloter notre consommation pour l'effacer lorsqu'elle est la plus carbonée. Une grande partie de l'année, de l'électricité photovoltaïque est perdue, car le réseau est saturé. Il y a mieux à faire qu'une vision brutale de réduction linéaire de la consommation, alors que les technologies existent pour consommer plus intelligemment et réduire nos émissions de CO₂ de façon ciblée.

Vivien QUEMA

Nous disposons de laboratoires de pointe sur ce sujet, comme le G2Elab, et menons des actions concrètes sur nos bâtiments modernes et instrumentés. Cependant, nous nous heurtons à la vétusté d'une partie de notre patrimoine, où de nombreuses opérations restent manuelles, ce qui limite les possibilités d'automatisation et de pilotage fin de la consommation.

Nous nous heurtons à une capacité d'investissement limitée. Bien qu'un retour sur investissement soit possible, il faut au préalable avoir l'autorisation et les moyens d'investir.

Christophe BEGUINET

Cela donnerait une image de modernité plus forte à notre établissement.

Vivien QUEMA

C'est pourquoi, lors du dernier comité interministériel sur le plan campus, nous avons évoqué la possibilité de contracter les emprunts autorisés par l'État, dont les échéances seraient en partie couvertes par les économies d'énergie. En tant qu'administrateur général, je suis soumis à de multiples autorisations de notre conseil d'administration et de nos tutelles avant tout engagement, contrairement à une démarche individuelle. L'acquisition d'équipement pour l'établissement est un processus plus complexe. Je rejoins cependant l'idée que nous devons être une vitrine en la matière.

Delphine RIU

Grenoble INP - UGA participe déjà à des projets nationaux démonstrateurs, comme celui sur l'autoconsommation collective qui fut une première en France à Grenoble. Nous avons également été précurseurs dans le cadre du plan FLEXBâtiment, où un de nos bâtiments industriels a contribué à la flexibilité du réseau électrique en répondant aux signaux transmis par Ecobriss. Bien que nous communiquions sur ces actions, nous faisons face à des difficultés liées à l'absence de standardisation dans le pilotage de nos bâtiments. Les nouveaux mécanismes tarifaires, notamment les heures pleines et creuses en journée, offrent de nouvelles opportunités. Nous pourrions imaginer un projet inter-écoles, tel qu'un hackathon, axé sur la gestion des données à l'échelle du bâtiment. Cela permettrait d'explorer, au-delà des aspects techniques du chauffage, comment mieux piloter notre consommation globale et nous donnerait ainsi de plus grandes marges de manœuvre.

Étienne GHEERAERT

À titre d'information, le plan de sobriété a été présenté en CSA le 24 novembre 2025, car certaines mesures, comme la réduction de la température de consigne à 16 degrés, peuvent affecter les conditions de travail des personnels. La consigne a finalement été mise à 19 degrés.

« Le Conseil d'administration approuve le plan sobriété énergétique et bâtimentaire de l'Université Grenoble Alpes. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

i. Plan biodiversité de l'Université Grenoble Alpes (délibération)**Étienne GHEERAERT**

Le plan biodiversité rassemble dans un document unique des actions jusqu'ici éparses. Il s'articule autour de trois leviers : la préservation et la restauration, la diminution de nos impacts, et la sensibilisation. Grenoble INP - UGA, disposant de peu d'espaces verts, sera moins moteur sur le premier levier, mais peut agir sur des actions ciblées de renaturation. Le troisième levier, concernant la sensibilisation, la formation et la recherche, est celui où nous pouvons le plus contribuer.

Le plan définit treize actions réparties sur cinq axes stratégiques : l'intégration de la biodiversité dans la politique de l'UGA, la sensibilisation et la formation, l'intégration dans les missions de recherche et de formation, la préservation sur les sites, et la contribution à l'atténuation du changement climatique. Contrairement à d'autres

plans, celui-ci ne distingue pas d'actions spécifiques par établissement composant ; nous suivrons donc le mouvement impulsé par l'UGA.

Patrick GUILLOU

Y a-t-il des cibles que nous souhaitons atteindre, des objectifs chiffrés ?

Étienne GHEERAERT

Non, pas à ce stade. C'est la première fois que nous formalisons des engagements sur la biodiversité, nous partons de peu. Le plan sera réévalué annuellement, et nous pourrons alors envisager d'ajouter des cibles chiffrées. Le pilotage est assuré par la vice-présidence Transformation écologique de l'UGA et le comité thématique dédié, dans lequel nous avons un représentant.

« Le Conseil d'administration approuve le plan biodiversité de l'Université Grenoble Alpes. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV. Formation, vie étudiante, recherche, valorisation

b. Création de l'unité de service CAP@UGA (Centre d'accompagnement de la pédagogie) et de son centre de responsabilité budgétaire (présenté en CEVU et en CSA) (délibération)

Isabella ZIN TOMASINO

Cette unité de service résulte de la fusion de deux structures existantes : PERFORM, rattachée à Grenoble INP - UGA, et l'ADAPI, rattachée à l'UGA. L'objectif est de mutualiser la stratégie d'amélioration continue de la qualité des formations pour notre établissement, les autres composantes et l'UGA dans son ensemble.

Les missions de cette nouvelle unité sont d'accompagner les enseignants et équipes de formation dans l'analyse et l'amélioration de leurs pratiques, d'assurer une veille scientifique et technique, et de partager les innovations pédagogiques. Cela inclut le dispositif « Marche d'approche » pour la formation des nouveaux enseignants-chercheurs. L'unité aidera également à la conception de nouveaux dispositifs de formation et à l'évaluation de l'impact des transformations pédagogiques.

Ce projet a reçu un avis du CSA du 24 novembre 2025, avec trois votes favorables et deux abstentions. Les personnels de PERFORM se sont montrés satisfaits de rejoindre cette nouvelle structure. Le règlement intérieur est en cours de finalisation. Une ambiguïté sur le rôle des enseignants a été levée : seuls les personnels administratifs sont rattachés à l'unité de service, mais la synergie avec les enseignants et enseignants-chercheurs sera maintenue *via* des lettres de mission.

La création a aussi été examinée en CEVU le 20 novembre 2025, recueillant cinq abstentions. Les mêmes inquiétudes sur le rôle des enseignants de PERFORM ont été soulevées, ainsi que des questions sur la mutualisation des moyens et une crainte de perte de pilotage sur des compétences spécifiques. Nous avons répondu que l'objectif était de maintenir les capacités tout en bénéficiant de la complémentarité des compétences avec l'UGA.

Nicolas RUTY

Concernant les lettres de mission pour les personnels enseignants de PERFORM, le fonctionnement actuel reposait sur une sorte de tacite reconduction. Ce système est-il maintenu, ou un dossier devra-t-il être soumis chaque année ?

Isabella ZIN TOMASINO

La tacite reconduction n'était pas le mode de fonctionnement initialement prévu. Le système de lettre de mission permettra de faire un point régulier avec les écoles qui mettent ces enseignants à disposition, d'évaluer les besoins et de fixer des objectifs communs. Cette lettre de mission pourra être pluriannuelle et non forcément annuelle. Ce cadre formalisé apportera plus de visibilité à la mission de ces personnels et clarifiera les attentes à leur égard, ce qui est bénéfique pour tous.

« Le Conseil d'administration approuve la création de l'unité de service Centre d'Accompagnement de la Pédagogie "CAP@UGA" et du centre de responsabilité budgétaire associé. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions).

La séance est suspendue de 16 heures à 16 heures 10.

c. Recrutement 2026

Nombre de places aux concours d'entrée des écoles pour la rentrée 2026/2027 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

Plateforme mon master : nombre de places et validation des attendus ainsi que des critères pour l'année 2026/2027 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

d. Présentation de la nouvelle offre de formation de Grenoble INP – Ense3, UGA

Présentation de la nouvelle maquette (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

Changement du nom de la filière par apprentissage « Energie Electrique et Energétique » (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

e. Règlement des études du parcours e.PEPS de la mention de master génie industriel de Grenoble INP – Pagora, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**f. Ouverture du diplôme d'établissement diplôme préparatoire aux études en management - parcours convention internationale SISU**

(Shanghai International Studies University) de Grenoble IAE – INP, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

- g. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : approbation du budget prévisionnel de la CVEC 2026 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

V. Affaires financières

- a. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique - Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- b. Souscription d'abonnement au Pôle Utilités Services (PUS), filiale d'ENGIE pour la fourniture de fluides, d'air traité et de traitement des effluents (acides, fluorés et solvants collectés) pour le bâtiment BCAI à MINATEC (sous réserve) (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- c. Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- d. Achat de cartes cadeaux (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- e. Remise gracieuse (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

III. Stratégie et gouvernance

- a. Budget rectificatif n° 2 2025 (présenté en CP) (délibération)**

Geoffroy ENJOLRAS)

Le budget rectificatif (BR) n° 2 pour 2025 préfigure l'atterrissage financier de fin d'année. Cet exercice consolide les remontées des composantes et services arrêtées au 15 septembre. Ce budget rectificatif est marqué par des éléments exceptionnels qui clarifient la situation pour la construction du budget 2026.

Du côté des encaissements, nous avons enregistré des rentrées significatives : des soldes de crédits IDEX, des frais de gestion sur des projets de recherche et le règlement d'un contentieux avec l'ADR en notre faveur. Du côté des décaissements, nous avons régularisé le paiement des services partagés avec l'UGA pour les années 2023 à 2025. Ces dépenses seront désormais pérennisées annuellement.

Cette amélioration de la trésorerie est ponctuelle. Une partie des fonds encaissés correspond à des avances sur de nouveaux contrats, qui généreront des dépenses en 2026. Le résultat comptable est projeté à -2 millions d'euros. Nos indicateurs s'améliorent temporairement : le fonds de roulement atteint 17 jours, la trésorerie 58 jours et les charges de personnel représentent 72 % des produits.

Concernant l'écart important entre le budget initial et ce rectificatif, il s'explique par ce rattrapage d'encaissements et les avances sur de nouveaux contrats

dynamiques. Cela explique la forte variation positive de trésorerie sur 2025, qui préfigure une dynamique inverse en 2026 avec les décaissements associés.

Vivien QUEMA

Des écarts existeront toujours entre les prévisions et l'atterrissage réel, et ce pour deux raisons principales. La première est un manque d'outils de pilotage adéquats, un sujet sur lequel nous travaillons activement. La seconde est la nécessité de conserver une souplesse pour les acteurs de l'établissement, comme les chercheurs. Permettre d'engager des dépenses sur un projet notifié, mais pas encore financé crée une incertitude pour le pilotage central, car l'établissement agit comme une banque sans connaître les retraits exacts de ses clients. Il existe un compromis inévitable entre la flexibilité accordée et la précision du pilotage.

Stéphane MANCINI

Concernant le tableau des indicateurs de synthèse, les critères de gestion ministériels ont évolué et n'incluent plus le compte de résultat. Les trois critères restants sont le fonds de roulement, la trésorerie et les charges de personnel. Nos chiffres, bien que faibles, sont au-dessus des seuils d'alerte. Dans ce contexte, qu'est-ce qui justifie encore que l'établissement soit en conditions de retour à l'équilibre (CRE). Le sommes-nous encore formellement ?

Pierre SEVEL

Non, l'établissement n'est plus formellement en CRE. C'est désormais la trajectoire de l'établissement qui est évaluée.

Stéphane MANCINI

Je souhaiterais que cette réponse soit consignée : nous ne sommes pas formellement en. La trajectoire reste certes inquiétante, mais les indicateurs sont au-dessus des seuils. C'est un élément d'information important, car de nombreux collègues pensent que nous sommes encore formellement en CRE.

Ma seconde question concerne l'explication de l'écart budgétaire important, détaillée dans le rapport page 7. Il est indiqué qu'une reprévision a permis de revoir la programmation des recettes encaissables sur 2025 tout en déprogrammant des crédits de paiement. Faut-il comprendre que des dépenses prévues en 2025 ont été reportées en 2026 pour améliorer le solde ?

Alain SCORDEL

Pour les contrats de recherche, les laboratoires nous communiquent en septembre leurs prévisions de dépenses et de recettes pour les années à venir. En septembre 2024, ils avaient anticipé beaucoup de dépenses en 2025 et des recettes plutôt en 2026. Or, lors de la reprévision effectuée en cours d'année 2025, ces mêmes entités ont revu leur échéancier : les encaissements ont été plus importants que prévu sur 2025, tandis que les dépenses ont été moindres. Cet effet ciseau explique l'écart. Il ne s'agit pas d'une manœuvre de notre part, mais d'un décalage temporel dans la vision des porteurs de projets, qui est par nature compliquée à établir avec précision plus d'un an à l'avance.

Stéphane MANCINI

Comment pouvons-nous prendre des décisions stratégiques avec une telle volatilité des chiffres ?

Alain SCORDEL

Cette volatilité sur les recettes et les paiements affecte principalement la trésorerie, et non le compte de résultat.

Geoffroy ENJOLRAS

La sortie du CRE ne sera définitivement actée qu'au moment du compte financier. L'écart de prévision nous fait passer « dans le vert » sur les indicateurs, mais cela génère de la variation. Le point crucial pour l'avenir est de mieux piloter notre trésorerie.

Antoine LE GRAND

La lecture du budget est parfois complexe pour les administrateurs. Quand les nouveaux outils de pilotage seront-ils mis en œuvre ?

Vivien QUEMA

Ces outils sont déjà en cours d'élaboration et d'utilisation. Ils ont servi à construire le budget initial 2026 en collaboration avec les directeurs de composantes. Cependant, une de nos préoccupations majeures reste la masse salariale, dont la trajectoire diverge de notre subvention de service public. Sur ce point, nos outils ne sont absolument pas au niveau.

Christine GOCHARD

Je tiens à souligner que les budgets sont construits et présentés de manière sincère et rigoureuse. Les informations transmises à ce conseil d'administration sont transparentes et ne visent pas à donner une vision biaisée. Il est important de le rappeler.

Eduardo MENDES

Il faut distinguer le budget « hors contrat », que l'établissement pilote directement, et le budget « sur contrats », piloté par les laboratoires et les écoles. L'établissement a jusqu'ici laissé la liberté à ces derniers d'annoncer leurs dépenses prévisionnelles, en utilisant la trésorerie de l'établissement comme une avance. Quand, un an plus tard, les projets n'ont pas été menés comme prévu, les crédits de paiement sont réduits. Cette forte fluctuation est absorbée par la trésorerie et s'équilibre sur plusieurs années. Nous devons donc nous concentrer sur le budget hors contrat. Et si nous ne sommes plus formellement en CRE, notre trajectoire n'est effectivement pas bonne.

Pascal MIOCHE

La communication est parfois peu claire, car nous mélangeons les notions de trésorerie, de résultat d'exploitation et de capacité d'autofinancement, ce qui peut prêter à confusion. Concernant le CRE, il faut rester prudent : annoncer que nous en sommes sortis pourrait être prématuré et créer de la déception si nous devons y retourner. Les indicateurs ne sont pas encore stabilisés.

Valérie THEROND

Il ne s'agit encore que d'une prévision.

Vivien QUEMA

Les chiffres de 2026 montrent qu'il faut effectivement rester prudent.

« Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 2 pour 2025. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions).

b. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation pour la rentrée 2026/2027 (présenté en CEVU et en CP) (information)**Christine GOCHARD**

Ce sujet a suscité beaucoup d'émoi. Il est important de consacrer un temps à la présentation de cette initiative et d'ouvrir la discussion.

Vivien QUEMA

Lors de l'élaboration du budget 2026, le Directoire avait voté en faveur de l'inscription d'une modulation des droits d'inscription pour la rentrée 2026. Cette décision s'appuyait sur la situation financière de l'établissement et sur l'ouverture laissée par le ministère. Le cadre prévoyait de préserver l'accessibilité sociale en augmentant le nombre d'étudiants totalement ou partiellement exonérés, tout en faisant contribuer les familles les plus aisées. L'alternative était une dégradation de notre offre de formation. Pour rappel, le coût réel d'une année en école d'ingénieurs se situe entre 12 000 et 14 000 euros.

Isabella ZIN TOMASINO a étudié les modalités possibles en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres établissements comme Sciences Po ou les Écoles Centrales. Le modèle privilégié reposait sur le revenu fiscal de référence des parents, un système jugé équitable.

Face à une opposition croissante, l'équipe de direction a choisi la voie de la concertation plutôt que le passage en force. Nous avons donc suspendu le vote sur cette mesure pour ouvrir un temps de dialogue avec les personnels et les étudiants. Si une majorité se dégage contre la modulation, le projet sera abandonné. Dans le cas contraire, il sera soumis au vote du Conseil. Cette décision de dernière minute a mis nos services et le Rectorat en grande difficulté, mais nous estimons primordial d'être à l'écoute de notre communauté.

Jacqueline MADRENNES

Je vous remercie d'avoir retiré ce point du vote budgétaire. Je suis totalement opposée à cette mesure. En tant que déléguée à la vie étudiante, je constate l'impact des coûts du logement, de la restauration et des mobilités sur les étudiants. Nous devons sanctuariser les droits d'inscription nationaux pour préserver le service public. Faire dépendre les frais du revenu des familles n'est pas une solution. La redistribution doit se faire à une échelle plus large. Les entreprises qui profitent de

l'excellence de nos étudiants doivent contribuer financièrement. Je m'opposerai toujours à cette mesure qui ouvre la voie à un désengagement de l'État dans l'enseignement supérieur.

Thomas REVERDY

J'ai été chargé de rassembler les déclarations des organisations syndicales étudiantes et de celles du personnel. Je vous donne à présent lecture de leur déclaration commune :

« Déclaration commune des élu.e.s étudiants et représentants des personnels au CA de Grenoble INP - UGA (SGEN-CFDT, CGT, FSU, SNPTES-UNSA, Sup Recherche UNSA, Etudiant.es engagé.es pour un INP solidaire, écolo et inclusif)

Tout d'abord, nous remercions chaleureusement les étudiant.e.s et leurs organisations pour leur mobilisation, les personnels qui ont fait savoir leurs revendications dans les Assemblées Générales qui ont eu lieu dans diverses écoles, et les organisations syndicales représentatives des personnels de Grenoble-INP. Nos remerciements vont aussi aux collectivités territoriales et leurs représentant.es pour leur soutien, et aux nombreux signataires des pétitions initiées aussi bien par les étudiant.es que par les organisations syndicales. Nous pensons également à toutes les personnes qui ont discuté avec nous lors des différents points de rencontre que nous avons organisés, et leurs analyses au sujet de la proposition de la présidence.

Le projet d'augmentation des frais de scolarité est suspendu, il n'est pas abandonné et fera l'objet de nouvelles consultations. Aussi, nous souhaitons rappeler les principes de la mobilisation des personnels et des élèves, qui resteront les mêmes :

1- Quelle que soit la situation financière de l'établissement, rien ne justifie que l'on fasse payer les élèves : le financement du service public de l'enseignement supérieur doit rester une responsabilité de l'état, assuré par une redistribution par l'intermédiaire de la progressivité de l'impôt. L'augmentation des frais d'accès au service public est une double imposition, c'est une individualisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

2- Les élèves ont exprimé leur volonté d'autonomie, de se construire par eux-mêmes et de ne pas être ramenés à la dépendance à leurs parents. Le système de modulation et l'augmentation des frais d'inscription renforcent leur dépendance au milieu familial. Pour les élèves, augmenter les frais d'inscription, ça peut aussi signifier devoir s'endetter pour se payer des études. Cela plombe le début de sa vie professionnelle avec des dettes à rembourser, et ça précarise les élèves et rend plus difficiles leurs conditions d'études. Cela renforcera d'autant plus les inégalités entre les étudiant.e.s et poussera de nombreuses personnes à éviter les études d'ingénieur.es parce que les écoles seront trop chères.

3- Le projet proposé implique une sortie du service public de l'enseignement supérieur. La compensation des déficits par les frais d'inscription est un mécanisme sans fin, qui autoriserait l'état à se désengager systématiquement. C'est entrer dans un système de concurrence irréversible, et dont nous connaissons les conséquences à long terme. Cela aggravera les inégalités entre les établissements, entre ceux qui attirent les populations les plus riches et les autres.

4- Il est aussi clair sur le sujet des élèves étrangers.ères qui paieront 6000 € sans distinction va faire chuter les inscriptions, alors que cette baisse se fait déjà sentir entre les écoles de l'INP et d'autres écoles d'ingénieurs où des bourses compensent ces frais. Les élèves concerné.es le disent eux-mêmes : le choix de l'INP ne se fait bien souvent que pour des raisons de prix, ou avant le classement, qui baissera d'ailleurs avec la fuite des étudiant.es extracommunautaires.

5- L'argument budgétaire est systématiquement avancé pour justifier l'augmentation des frais d'inscription, au point de mettre artificiellement en opposition les personnels et les élèves. Il apparaît que la situation budgétaire demeure incertaine et que les causes structurelles du déficit ne sont pas encore formellement établies. Les Conditions de Retour à l'Equilibre et les réorganisations en cours pèsent sur les personnels et leurs effets ne sont pas encore connus. Face à cette situation incertaine, une augmentation des frais d'inscription est une décision définitive, lourde de conséquences. Nous estimons que les établissements de l'enseignement supérieur public ne devraient pas subir le désengagement de l'état.

6- Nous regrettons que la séquence suivie n'ait pas respecté le fonctionnement des instances et du dialogue social au sein de l'établissement. En effet, une première décision a été prise en directoire. Le directoire ne doit pas être un lieu de décision stratégique, c'est une prérogative du Conseil d'Administration. Dans les collèges des représentants du personnel, les organisations syndicales sont majoritaires, en siège et en voix. Les élèves sont issus d'une association qui a tous les sièges de leur collège électoral. Nous avons déjà fait savoir notre opposition à un tel projet, et pourtant, il a été systématiquement présenté comme une décision du directoire à valider. Tous les personnels et étudiant.e.s doivent être impliqué.e.s, surtout pour une décision aussi importante.

7- Nous attendons aussi une analyse approfondie du budget et des causes du déficit. La volatilité des chiffres présentés pose la question de la légitimité des choix stratégiques guidés par des considérations budgétaires incertaines. En particulier nous souhaitons une étude de l'impact des projets et leur financement, les coûts cachés induits. Les travaux sur le modèle économique présenté ce printemps et les sources de coûts cachés sont une priorité pour pouvoir prendre des décisions éclairées.

8- Les principes du service public et de l'égalité d'accès au service public doivent être notre boussole. Les stratégies de financement étudiées doivent les respecter. »

Christophe BEGUINET

Je rejoins ce qui a été dit précédemment et souhaite simplement ajouter un éclairage personnel. Service public ne signifie pas gratuité ; toute prestation a une valeur. Plutôt qu'une modulation basée sur le revenu parental, qui nuit à l'émancipation des jeunes, il faudrait explorer des dispositifs comme les prêts d'honneur, sans intérêt et à remboursement souple. Les frais d'inscription sont légitimes, mais doivent rester mesurés.

Valérie THEROND

Je suis favorable à l'introduction d'une modulation, même si ses modalités doivent être travaillées. Le service public a un coût. Le tableau comparatif des frais dans les autres grandes écoles françaises est édifiant : nos 628 euros ne sont pas

soutenables. Face au désengagement de l'État, l'établissement doit agir pour assurer sa viabilité. Nous ne pourrions pas survivre avec des droits aussi faibles en comparaison de nos pairs.

Pascal MIOCHE

Je rejoins ce point de vue. Il faut être concret : si nous n'agissons pas sur les recettes, notre seule variable d'ajustement restera la suppression de postes, ce qui dégradera la qualité de l'enseignement. La modulation est justement un moyen de faire contribuer les familles les plus aisées. Le débat est plus complexe qu'une simple opposition philosophique sur le principe d'égalité.

Victor PRELY

Je souhaite ajouter un argument : le poids financier pour une famille, jusqu'à 6 000 euros, est considérable. Or, la recette totale attendue, 6 millions d'euros, ne représente qu'environ 3 % de notre budget. Je trouve ce fardeau disproportionné pour les individus au regard du gain marginal pour l'établissement.

Isabella ZIN TOMASINO

Je tiens à préciser que les chiffres avancés dans les documents n'étaient que des exemples pour illustrer des scénarios et lancer le débat. Ils ne constituent en aucun cas des montants arrêtés. La démarche visait à discuter du principe de la modulation avant d'en travailler la mise en œuvre.

Christine GOCHARD

Je suis, comme vous tous, très attachée au service public et à l'accessibilité des études. Cependant, je pense qu'une voie est possible. Nous pourrions envisager une tarification solidaire, qui permettrait de moduler les frais tout en renforçant l'accompagnement social des étudiants. La question de l'équité se pose : est-il juste de dégrader la qualité pour tous en s'interdisant de toucher au volet recettes ? Je crois qu'il y a matière à une réflexion intelligente.

c. Budget initial 2026 (présenté en CP) (délibération)

Geoffroy ENJOLRAS

Le contexte national est marqué par une forte pression sur les finances publiques, qui se traduit pour nous par d'importantes charges nouvelles non compensées. Celles-ci incluent le glissement du GVT, la suite du CAS Pensions pour environ 700 000 euros et la nouvelle mutuelle obligatoire (PSC) pour environ 100 000 euros.

En interne, bien que nos flux financiers avec l'UGA soient normalisés, notre établissement reste affaibli par des exercices déficitaires passés et une insuffisance chronique d'autofinancement, qui ont conduit à un fonds de roulement très bas. Notre stratégie budgétaire repose sur plusieurs axes dont un pilotage par la capacité d'autofinancement, visant à ce que l'excédent d'exploitation finance nos investissements. Cet objectif ne sera pas atteint en 2026, avec un résultat net projeté à -3,5 millions d'euros. Ensuite, nous visons la stabilisation du fonds de

roulement et de la trésorerie. Malheureusement, ces deux indicateurs passeront sous les seuils prudentiels en 2026 ; l'objectif est de stopper leur chute.

La construction de ce budget a été menée avec de nouveaux outils de pilotage, permettant une ventilation plus fine des enveloppes. Initialement, ce budget intégrait une recette de 1,5 million d'euros issue de la modulation des droits d'inscription. La suspension de cette mesure a directement dégradé le résultat et la CAF, faisant chuter le fonds de roulement prévisionnel de 15 à 12 jours. Je remercie le Rectorat pour sa réactivité face à cette réactualisation. Il est crucial que nous votions ce budget pour conserver notre autonomie de gestion. Un budget rectificatif interviendra avant l'été pour corriger la trajectoire.

Vivien QUEMA

Je précise que la rectrice a émis un avis favorable sur le BR2, mais un avis réservé sur ce budget initial 2026. Réservé, et non défavorable, car elle note les efforts de l'établissement pour maintenir une trajectoire positive malgré le contexte. Je tiens aussi à souligner un point crucial : bien que les mesures exogènes comme la complémentaire santé ou le CAS Pensions aggravent notre déficit, l'établissement serait de toute façon dans une situation préoccupante sans elles. Nous ne devons pas occulter nos difficultés structurelles.

Pascal MIOCHE

Pour le moral des équipes, il serait bon que le Rectorat reconnaisse les efforts accomplis.

Vivien QUEMA

Tel est le cas. Les efforts sont reconnus, ainsi que le sérieux de l'établissement. Ils doivent néanmoins être poursuivis.

Stéphane MANCINI

Mon précédent propos ne visait pas à suggérer une malhonnêteté, mais à constater un problème majeur de collecte et de fiabilité de l'information. Les prévisions des composantes varient fortement de la réalité, ce qui fragilise la consolidation budgétaire. Face à de telles variations, comment prendre des décisions stratégiques ? L'an dernier, une situation catastrophique était annoncée, et l'atterrissage fut meilleur. Qu'est-ce qui rend la prévision de cette année plus crédible ? Le rapport mentionne des écarts importants entre dépenses et recettes sur certains projets. Ces recettes sont-elles perdues ou simplement décalées ? Dans cette incertitude, il m'est difficile de me prononcer.

Vivien QUEMA

Je reconnais ces écarts, qui résultent du compromis entre pilotage et flexibilité. La responsabilité est collective et tient surtout à notre manque d'outils de suivi adéquats. Cette volatilité, qui n'est pas propre à notre établissement, affecte principalement la trésorerie. À ces difficultés internes s'ajoute un contexte externe très incertain. L'an dernier, la compensation du CAS Pensions a été décidée à la dernière minute par le Parlement. Cette année, le sort de cette mesure et de la complémentaire santé est de nouveau en suspens. Des assises sur le financement des universités viennent d'être annoncées. Tous ces facteurs exogènes, qui

peuvent modifier notre budget de plusieurs millions d'euros, s'ajoutent à nos propres défis de pilotage. Nous travaillons à améliorer progressivement notre précision.

Christophe BEGUINET

Je suis administrateur chez EDF et je peux vous assurer que les aléas affectent tout le monde ces dernières années.

Antoine LE GRAND

Je m'interroge sur le nouvel outil budgétaire. Sachant que le budget se répartit entre 40 % pour les projets et 60 % pour le fonctionnement, cet outil permettra-t-il à terme de vérifier que les dépenses et les recettes prévisionnelles s'équilibrent pour la partie projets ? Je constate que ce n'est pas le cas actuellement.

Vivien QUEMA

Oui, ce sera possible à l'avenir. Le pilotage des projets, qui était jusqu'ici peu visible, sera pleinement intégré.

Une partie de la solution réside aussi dans des modifications structurelles. Le directeur de la DRIVE a été mandaté pour créer une cellule projet. Son objectif sera de mutualiser l'expertise projet au sein de l'établissement et de mettre en place les outils de suivi adéquats. Cette initiative est lancée de manière expérimentale, avec une clause de révision dans un an pour l'améliorer ou y renoncer. Cette démarche est essentielle pour mieux maîtriser la gestion administrative et financière des projets. Ce travail inclut une analyse comparative avec des établissements plus avancés, comme l'Université de Bordeaux.

Thomas REVERDY

Concernant le budget 2025, je note la présence d'éléments exceptionnels liés à des encaissements et règlements de factures. Il me semble qu'il s'agit d'un enjeu de trésorerie plutôt que budgétaire. Ne serait-il pas possible d'intégrer ces décalages pluriannuels dans la lecture budgétaire *via* des mécanismes comme l'amortissement ou les provisions ? Une telle approche offrirait une vision plus pédagogique, notamment si les montants concernés étaient clairement indiqués sur les documents de présentation.

Vivien QUEMA

La trésorerie doit effectivement être mieux pilotée. Le retard de quatre ans dans le règlement de certains crédits constitue une faute passée. Cependant, cet événement pèse sur la trésorerie, et non sur le résultat budgétaire.

Geoffroy ENJOLRAS

Je souhaite clarifier la notion de « budget » pour éviter toute ambiguïté. Ce terme recouvre trois réalités : le compte de résultat, qui définit le résultat comptable ; la trésorerie ; et le bilan. Les questions posées tendent à confondre ces éléments. Il est crucial de bien distinguer le plan de trésorerie du résultat d'exploitation, qui correspond à la différence entre les produits et les charges.

Vivien QUEMA

Pour compléter, une dépense de projet n'impacte pas le résultat si une recette future correspondante est bien inscrite en face. Si cette inscription est omise, le résultat est affecté, ce qui constitue une erreur comptable et crée de la volatilité. Une telle situation ne devrait affecter que la trésorerie. Ces décalages ne devraient en aucun cas s'étendre sur quatre ans, car ils créent des distorsions entre les exercices.

« *Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2026.* »

La délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés (11 abstentions, 4 contre).

III. Formation, vie étudiante, recherche, valorisation**a. Dispositifs incitatifs RH pour l'innovation - API (Appui à l'innovation), CPI (Congé pour l'innovation) et DPI (Délégation pour l'innovation) (présenté en CSA et en CS) (délibération)****Gaëlle CALVARY**

Je vous présente un travail collectif visant à affirmer une politique d'innovation incitative. Le potentiel de l'établissement est immense, mais cette mission est encore méconnue. Nous proposons de clarifier le cadre pour tous les personnels de recherche.

Le dispositif s'articule en trois niveaux d'engagement :

1. L'Appui Pour l'Innovation (API) : une décharge de 40 heures d'enseignement pour les phases initiales d'un projet ;
2. Le Congé Pour l'Innovation (CPI) : un congé d'un semestre pour approfondir un projet, sur le modèle du Congé pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) ;
3. La Délégation Pour l'Innovation (DPI) : une mise à disposition auprès d'une entreprise, par analogie avec les délégations auprès des organismes de recherche.

Pour la soutenabilité, les coûts de l'API devront être anticipés dans les demandes de subventions et la DPI fera l'objet d'une compensation financière de l'entreprise.

Nous soumettons au vote cinq points : l'adoption de ce cadre global (API, CPI, DPI), l'officialisation du CPI, son intégration dans la campagne de mobilité annuelle, l'attribution d'un maximum de quatre CPI cette année, et le principe d'un apport financier pour la DPI.

Étienne LE GRAND

Ce dispositif est-il également ouvert aux ingénieurs d'études et de recherche, et pas seulement aux enseignants-chercheurs ?

Gaëlle CALVARY

Je le confirme.

Oliwia KURTIKA

Comment ce congé sera-t-il financé, notamment le remplacement des heures d'enseignement ?

Gaëlle CALVARY

Les CPI seront prélevés sur l'enveloppe globale de semestres de mobilité déjà existante. Si les projets d'innovation soumis ne sont pas jugés assez solides, aucun CPI ne sera accordé. Nous ne créons pas de postes de mobilité supplémentaires.

Oliwia KURTIKA

Cela signifie donc qu'il y aura moins de CRCT « classiques » si quatre sont fléchés vers l'innovation ?

Étienne GHEERAERT

Le volume global de départs en mobilité reste constant, donc l'impact financier est nul. Le coût pour l'établissement est le même, que le départ soit pour un CRCT, au CNRS ou à l'INRIA.

« Le Conseil d'administration approuve :

- *Le cadre théorique global, qui structure de manière cohérente les dispositifs incitatifs à l'innovation selon les trois niveaux API, CPI et DPI, quelles que soient les possibilités conjoncturelles sur chacun de ces dispositifs.*
- *L'aspect théorique du CPI, avec la création du "Congé pour l'Innovation", selon les mêmes modalités que le CRCT, mais à vocation d'innovation et donc évalué sur la base d'un projet d'innovation.*
- *L'aspect pragmatique du CPI, qui consiste en la promotion et l'évaluation conjointes de l'ensemble des dispositifs de mobilité (CRCT, CPI, CPP, Délégations ONR).*
- *L'aspect conjoncturel du CPI, avec un nombre total de semestres accordés en 2026-2027 au plus égal à celui de 2025-2026. Le nombre de semestres CPI sera au maximum de quatre pour l'année 2026-2027, sur un total d'environ 40 semestres en 2025-2026.*
- *L'aspect financier du DPI, qui, par analogie aux Délégations ONR, vise à rechercher un apport financier de la part de l'entreprise. »*

La délibération est approuvée à la majorité (8 abstentions, 2 votes contre).

VI. Ressources humaines**a. Campagne emplois enseignants et enseignants-chercheurs 2026
(présenté en CSA et en CP) (délibération)****Étienne GHEERAERT**

La campagne d'emplois IATS a déjà été validée en octobre. Nous présentons aujourd'hui celle des enseignants-chercheurs, décalée pour finaliser le budget 2026. La ligne directrice reste la même : le potentiel d'enseignement est maintenu constant dans les composantes. Tout départ non prévu est remplacé au

plus tôt. Les départs en retraite sont remplacés par un ATER pendant un an, générant une économie. Une seule exception : un poste Ensimag est décalé d'un an pour raison budgétaire.

Tous les autres postes respectent les règles du CRE. La campagne comprend un poste de promotion interne affiché en section 61 pour favoriser nos maîtres de conférences. Onze postes de maîtres de conférences sont ouverts. S'y ajoutent deux postes de PRAG/PRCE et treize postes d'ATER à ce jour, ce nombre pouvant évoluer.

Cette campagne a reçu un avis défavorable du conseil académique de l'UGA en raison d'un débat sur un poste d'une autre composante, mais sans commentaire sur la cohérence de nos postes. L'avis n'étant pas conforme, nous poursuivons le processus.

Stéphane MANCINI

Le fait d'avoir privilégié les postes d'enseignants-chercheurs par rapport aux postes IATS a créé des tensions inutiles. Par ailleurs, je m'inquiète du vieillissement de notre corps enseignant. En dix ans, la moyenne d'âge a augmenté de cinq ans. Le gel et le glissement d'un an des recrutements accentuent ce phénomène. Avec une vingtaine de collègues approchant 60 ans, le besoin de renouvellement sera massif.

Vivien QUEMA

Ne pas ouvrir de postes ne ferait qu'aggraver le vieillissement de la pyramide des âges. Chaque recrutement d'un jeune collègue en remplacement d'un départ en retraite contribue, en principe, à rajeunir la moyenne.

« *Le Conseil d'administration approuve pour 2026 la proposition d'ouverture de :*

- *5 concours de professeurs des universités, dont 1 au titre de l'article 46-3 du décret 84-431 ;*
- *11 concours de maîtres de conférences ;*
- *2 recrutements de PRAG et PRCE ;*
- *13 recrutements d'ATER, auxquels s'ajoutent les postes susceptibles d'être vacants en cas de vacances temporaires et de recrutements d'enseignants et d'enseignants-chercheurs infructueux. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII. Affaires réglementaires

b. Statuts S.mart Grenoble Alpes (AIP PRIMECA DS) – Mise à jour
(présenté en CP) (délibération simplifiée)

c. Statuts Polytech Grenoble – INP, UGA – Mise à jour *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*

VIII. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général *(présenté en CP) (pour information)*

Aucune question n'est posée.

IX. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)

Antoine LE GRAND

Je rappelle des demandes antérieures : un point sur les projets d'envergure comme Unite, pour en montrer les impacts, ainsi qu'un retour sur la formation des administrateurs sur le « régénératif ». Le fait de les inscrire à l'ordre du jour éviterait de devoir les rappeler.

Cécile GROS

J'avais noté la demande d'un bilan sur la suppression de l'exonération, un point détaillé sur le plan de transformation, et le bilan à 6 ans du projet Unite !.

Christine GOCHARD

Nous prenons note de ces points et verrons comment les répartir dans les prochains ordres du jour.

Étienne GUEERAERT

Trois autres points soulevés en Commission permanente seront également abordés de manière approfondie en Conseil, notamment suite aux questions sur l'ouverture d'un diplôme d'établissement en Chine.

Nicolas RUTY

En Commission permanente, nous avons aussi demandé une étude sur d'autres sources de recettes que les frais d'inscription, comme la facturation des projets de fin d'études aux entreprises.

Étienne GUEERAERT

C'est noté.

Vivien QUEMA

Je tiens à souligner que le contexte économique actuel tend plutôt à un désengagement des entreprises. Nous l'observons sur la taxe d'apprentissage, les contrats bilatéraux et les dons à la fondation. Nous n'écartons aucune piste, mais il faut être conscient de cette dynamique.

La séance est levée à 18 heures 30.